Communiqué du Conseil des ministres du 26 février 2014

Le Conseil des ministres a tenu ce jour, 26 février 2014, sa réunion hebdomadaire au Palais de la Présidence de la République, sous l'autorité du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Lecture.

Le Conseil des ministres a tenu ce jour, 26 février 2014, sa réunion hebdomadaire au Palais de la Présidence de la République, sous l'autorité du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Les travaux du Conseil ont permis d'adopter un avant-projet de loi, d'examiner en première lecture un projet de décret et de présenter une communication.

L'avant-projet de loi adopté par le Conseil des ministres autorise la ratification du protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lampur sur la responsabilité et la réparation des risques, adopté le 15 novembre 2010 à Nagoya et qui vient compléter le protocole de Carthagène relatif à la prévention des risques biotechnologiques. Ces risques sont encourus notamment lors du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants modifiés qui peuvent avoir un impact négatif sur la diversité biologique ou sur la santé humaine.

Grâce au protocole de Nagoya-Kuala Lampur, la communauté internationale dispose de textes adéquats pour engager la responsabilité des opérateurs et obtenir des réparations effectives, en cas de dommages causés à la biodiversité par les mouvements transfrontaliers des organismes vivants modifiés.

En autorisant la ratification du protocole de Nagoya-Kuala Lampur, le Conseil des ministres entend donner à notre pays les moyens de déployer les nouveaux textes internationaux applicables aux mouvements des organismes vivants modifiés et fondés sur le principe de précaution. L'application de ces textes permettra de préserver les intérêts des populations de notre pays, en leur offrant un cadre juridique permettant de faire aboutir leurs efforts de conservation des ressources génétiques.

Le projet de décret examiné en première lecture par le Conseil est relatif à la procédure des études d'impact environnemental. Ce texte apporte d'importantes innovations et détermine une nouvelle liste indicative des projets, travaux et documents de planification susceptibles d'être soumis à une étude d'impact environnemental. Toutes ces nouvelles dispositions visent à favoriser la prise en compte effective de la protection de l'environnement dans les politiques, les programmes et les projets de développement dans tous les domaines, conformément aux exigences des conventions internationales sur la protection de l'environnement, auxquels notre pays est partie prenante.

Pour finir, une communication a été présentée au cours des travaux du Conseil.

Dans cette communication, le ministre des affaires étrangères et de la coopération a rendu compte au Conseil, des décisions importantes adoptées lors du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Entente qui s'est tenu le 17 décembre 2013 à Niamey.

2-

Au cours de ce sommet, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé le rapport de liquidation du Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente et ont ordonné le transfert de ses ressources financières au secrétariat exécutif du Conseil de l'Entente.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Entente ont également décidé de renforcer les capacités du Centre régional de formation pour l'entretien routier (CERFER) en vue d'en faire un centre d'excellence.

Le sommet de Niamey s'est par ailleurs engagé à favoriser le renforcement de la coopération administrative transfrontalière, notamment à travers l'institutionnalisation d'une réunion annuelle des ministres en charge de la sécurité et des frontières au sein des Etats membres.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Entente ont instruit le secrétariat exécutif du Conseil afin qu'il prenne les dispositions pour le renforcement de la coopération politique et des programmes communautaires dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage. L'objectif est de générer des résultats concrets notamment pour consolider la sécurité alimentaire.

Le Conseil des ministres a été tenu informé du choix porté sur Lomé pour abriter le prochain sommet du Conseil de l'Entente en décembre 2014.

Dans les divers, la ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a rendu compte de la tenue à Lomé à partir de demain Jeudi 27 Février 2014, d'un atelier international autour du thème : la Participation des Femmes à l'activité économique en Afrique de l'Ouest. Quels défis et quelles opportunités ? Cet atelier se tient en collaboration avec les institutions de la Banque Mondiale.

La ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a aussi rendu compte de la préparation de la journée internationale de la femme qui sera célébrée le 8 mars prochain. Cette célébration est placée cette année sous le thème : « l'autonomisation économique des femmes, progrès pour toutes et pour tous ».

Toujours au titre des divers, le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a rendu compte au Conseil de l'atelier national sur la transhumance organisé du 12 au 14 février à Blitta. Cet atelier a permis de réactualiser la carte de la transhumance avec une nette définition des zones de pâturage, des zones d'accueil et des couloirs. Il a permis également de redéfinir les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans la gestion de la transhumance.

Fait à Lomé, le 26 février 2014.